

## ACTUALITE SOCIALE 2023

### BULLETIN D'INSCRIPTION

Visio \*

À NOUS RETOURNER au plus tard le 11 janvier 2023 pour le groupe Visio A  
au plus tard le 18 janvier 2023 pour les groupes Visio B et C

- soit par mail à : formation@tenfrance.com
- soit par courrier (SCP D'AVOCATS – Formation Actualisation Sociale –  
CS 61074 – 86061 POITIERS CEDEX 9)

Nous souhaitons participer, **en distanciel (visioconférence en direct)**, à votre stage de formation "Actualité sociale 2023" au prix de **1 410 € HT /personne pour 6 séances** (préparation et remise d'une documentation incluses), **par visioconférence (en direct)**

*\* il est impératif que vous disposiez d'une caméra et d'un micro*

### ENTREPRISE / ASSOCIATION

Raison sociale : ..... Effectif : .....

Adresse : .....  
.....

Responsable de la formation ou responsable hiérarchique (obligatoire)

NOM – Prénom : ..... Fonction : .....

Adresse mail : .....

### STAGIAIRE(S) A INSCRIRE

		VISIO A*	VISIO A*	VISIO C*
1	Nom-Prénom : .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Mail : .....			
	Tél : .....			
2	Nom-Prénom : .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Mail : .....			
	Tél : .....			
3	Nom-Prénom : .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Mail : .....			
	Tél : .....			

\* cf calendrier annexé à la proposition

Cachet de l'entreprise

Date et signature

**Toute inscription est définitive.** En cas d'annulation par le stagiaire ou son employeur, le prix de la formation restera dû en totalité et ne donnera lieu à aucun remboursement, et ce à titre d'indemnisation pour les frais engagés.  
En cas d'absence à une ou plusieurs séances, une participation forfaitaire d'1/6 du montant total par séance manquée, non imputable sur le budget formation, sera demandée à l'entreprise. Il en sera de même en cas de prise en charge par un organisme collecteur, celui-ci ne finançant que les séances effectivement suivies.